



Original : anglais

N° ICC-01/09 OA 2

Date : 5 juin 2012

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

M. le juge Sang-Hyun Song
Mme la juge Sanji Mmasenono Monageng
Mme la juge Akua Kuenyehia
M. le juge Erkki Kourula
Mme la juge Anita Ušacka

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DU KENYA

Confidentiel, *ex parte*, réservé au Procureur et à David Nyekorach-Matsanga

Décision

**portant désignation du juge président de la Chambre d'appel dans le cadre
de la procédure relative à la requête confidentielle, assortie d'annexes
confidentielles, aux fins de récusation du Procureur présentée par
David Nyekorach-Matsanga en vertu de l'article 42-8 du Statut
et**

Ordonnance aux fins d'attribution de nouvelles cotes à des documents

Décision à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, procureur adjoint

Le conseil de David Nyekorach-Matsanga

M^e Charles A. Taku
M^e Beth S. Lyons

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de la requête confidentielle, assortie d'annexes confidentielles, aux fins de récusation du Procureur présentée par David Nyekorach-Matsanga en vertu de l'article 42-8 du Statut et datée du 28 mai 2012 (ICC-STA42-01/12-1-Conf-Exp-Anx1) (« la Requête »),

Rend à l'unanimité la présente

DÉCISION ET ORDONNANCE

- 1) Le juge président dans le cadre de l'appel susmentionné est le juge Sang-Hyun Song.
- 2) Il est ordonné au Greffier d'attribuer des cotes dans le dossier de la situation au Kenya à la Requête et au document du Greffe en date du 1^{er} juin 2012 qui en porte transmission (ICC-STA42-01-12-Conf-Exp), conformément à la norme 26 du Règlement du Greffe, cotes comprenant les lettres et les numéros d'ordre prévus à la disposition 4, alinéa d) de cette norme. Ces documents gardent leur classification actuelle, « confidentiel » et « *ex parte* ».

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

M. le Juge Erkki Kourula
Président de la Section des appels

Fait le 5 juin 2012

À La Haye (Pays-Bas)